

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES

eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	9
1.6.	Eaux traitées.....	10
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	10
1.6.2.	Production	10
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	13
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	13
1.6.5.	Autres volumes.....	14
1.6.6.	Volume consommé autorisé	14
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	14
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	15
2.1.	Modalités de tarification	15
2.1.	Facture d'eau type (D102.0)	16
3.	Indicateurs de performance	22
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	22
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	22
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	24
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	24
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	25
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	25
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	26
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	26
4.	Financement des investissements	28
4.1.	Branchements en plomb.....	28
4.2.	Montants financiers.....	28
4.3.	État de la dette du service	28
4.4.	Amortissements	28
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	29
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	29
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	30
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	30
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	30
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	31

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Badailhac, Cros-de-Ronesque, Jou-sous-Monjou, Pailherols, Polminhac, Raulhac, Saint-Clément, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Étienne-de-Carlat, Thiézac, Vic-sur-Cère
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : 26/08/2021 Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 26/09/2023 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 26/08/2021 Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie simple

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 5 400 habitants au 31/12/2023 (5 400 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 3 536 abonnés au 31/12/2023 (3 418 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Badailhac					
Cros-de-Ronesque					
Jou-sous-Monjou					
Pailherols					
Polminhac					
Raulhac					
Saint-Clément					
Saint-Jacques-des-Blats					
Saint-Étienne-de-Carlat					
Thiézac					
Vic-sur-Cère					
Total	3 418			3 536	3,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,1 abonnés/km au 31/12/2023 (12,66 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,53 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,58 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 78,12 m³/abonné au 31/12/2023. (92,42 m³/abonné au 31/12/2022).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 0 m³ pour l'exercice 2023 (0 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Pissiou Basse			0	0	___%
Les Garrigues 1 - Bouygues amont			0	0	___%
Les Garrigues 2 - Bouygues aval			0	0	___%
Le Vernet Droite			0	0	___%
Le Vernet Gauche			0	0	___%
Les Sorcières (Condutier)			0	0	___%
La Croux - Camp Nalte			0	0	___%
Les Gouanes			0	0	___%
Lavergne (Pissiou Haute)			0	0	___%
Montagne de Bane et Carteyrou			0	0	___%
Captage en nappe souterraine			0	0	___%
Comblat Puy Haute (Puy 2)			0	0	___%
Commun des Boissines			0	0	___%
Les Manhes 1 à 4 - La Beze			0	0	___%
Les Chiniardes			0	0	___%
Font Nègre			0	0	___%
Les Gardes - Montagne du Ser			0	0	___%
Grouffaldes			0	0	___%
Bois de la Font			0	0	___%
Les Piallottes			0	0	___%
La Ribe 1 et 2			0	0	___%
Coste			0	0	___%
La Cavade 1 et 2			0	0	___%
Les Huttes			0	0	___%
Le Coyan - Quenouille			0	0	___%

Marfons			0	0	___%
Font Aisses			0	0	___%
Salvaque			0	0	___%
Meymac			0	0	___%
Refuge de la Trielle			0	0	___%
Antérieux			0	0	___%
Varet - Ganel - Bois de la Tour			0	0	___%
Le Thau			0	0	___%
Cabane			0	0	___%
Maruéjols			0	0	___%
Monjou 1 à 4 - Boissier			0	0	___%
Julhes 2			0	0	___%
Peyre			0	0	___%
Julhes 1			0	0	___%
Garrouste			0	0	___%
Lavergne Gauche			0	0	___%
Pré Teissedre			0	0	___%
Julhes 4			0	0	___%
Verdier			0	0	___%
Bijades - Montagne des Huttes			0	0	___%
Montagne de Tuillat			0	0	___%
Doly			0	0	___%
Dragonnière			0	0	___%
Lavergne Droite			0	0	___%
Camp de Peyre			0	0	___%
Comblat Ancienne (Puy 1)			0	0	___%
Total			0	0	___%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

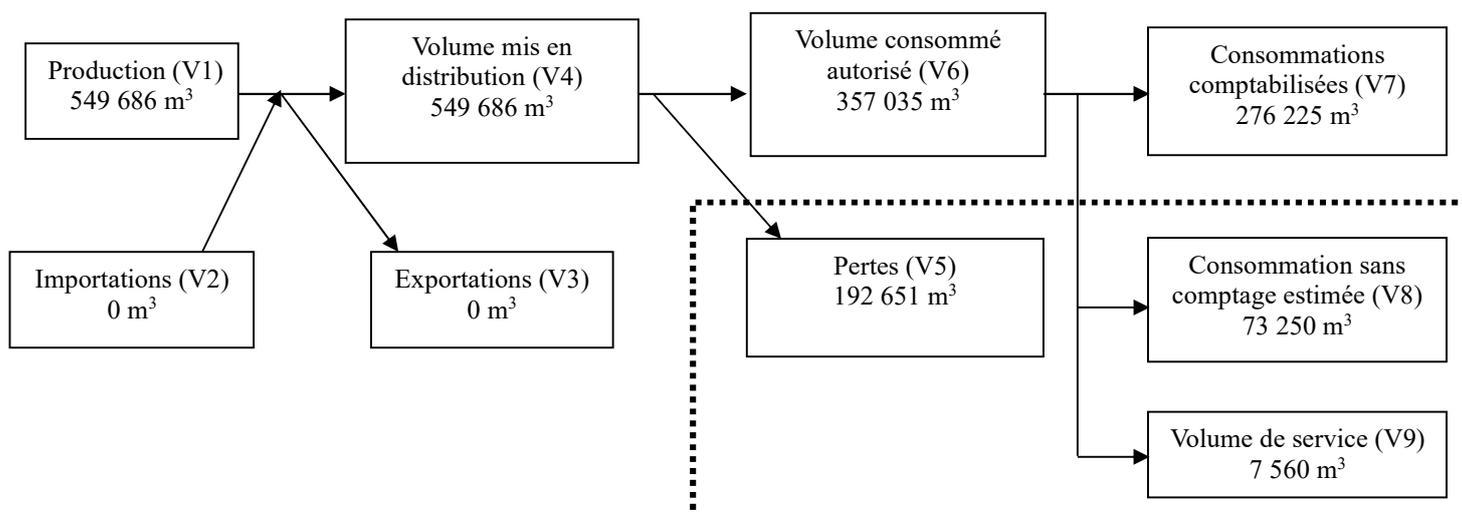


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



1.6.2. Production



Le service a 0 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Pissiou Basse	12 760	1 480	-88,4%	40
Les Garrigues 1 - Bouygues amont	314	3 338	963,1%	80
Les Garrigues 2 - Bouygues aval	314	3 338	963,1%	80
Le Vernet Droite	0	0	___%	80
Le Vernet Gauche	0	0	___%	80
Les Sorcières (Conduitier)	727	850	16,9%	80
La Croux - Camp Nalte	3 294	1 909	-42%	40
Les Gouanes	12 760	9 052	-29,1%	40
Lavergne (Pissiou Haute)	1 745	2 506	43,6%	50
Montagne de Bane et Carteyrou	38 328	38 069	-0,7%	80
Captage en nappe souterraine	0	0	___%	60
Comblat Puy Haute (Puy 2)	106 385	111 763	5,1%	100
Commun des Boissines	1 229	1 554	26,4%	60
Les Manhes 1 à 4 - La Beze	14 402	5 439	-62,2%	40
Les Chiniardes	14 402	5 438	-62,2%	40
Font Nègre	3 902	2 926	-25%	60
Les Gardes - Montagne du Ser	8 903	6 326	-28,9%	60
Grouffaldes	1 058	1 237	16,9%	40
Bois de la Font	3 902	2 926	-25%	40
Les Piallottes	1 363	1 356	-0,5%	60
La Ribe 1 et 2	879	615	-30%	80
Coste	1 083	1 053	-2,8%	40
La Cavade 1 et 2	879	615	-30%	80
Les Huttes	700	475	-32,1%	80
Le Coyan - Quenouille	2 098	2 164	3,1%	100
Marfons	78 084	73 542	-5,8%	80
Font Aisses	0	0	___%	40
Salvaque	2 811	1 292	-54%	60
Meymac	7 784	6 395	-17,8%	80
Refuge de la Trielle	1 076	815	-24,3%	100
Antérieux	27 479	20 639	-24,9%	100
Varet - Ganel - Bois de la Tour	4 514	4 738	5%	80

Le Thau	55 554	57 745	3,9%	100
Cabane	1 034	1 064	2,9%	100
Maruéjols	14 746	6 463	-56,2%	80
Monjou 1 à 4 - Boissier	253	1 574	522,1%	40
Julhes 2	0	0	___%	40
Peyre	7 908	9 026	14,1%	80
Julhes 1	5 913	5 871	-0,7%	40
Garrouste	6 259	6 299	0,6%	40
Lavergne Gauche	0	0	___%	40
Pré Teissedre	24 629	0	-100%	80
Julhes 4	24 629	22 683	-7,9%	60
Verdier	0	0	___%	40
Bijades - Montagne des Huttes	7 062	6 941	-1,7%	80
Montagne de Tuillat	0	0	___%	80
Doly	4 629	3 170	-31,5%	80
Dragonnière	52 496	40 397	-23,1%	80
Lavergne Droite	3 961	5 900	49%	40
Camp de Peyre	0	0	___%	40
Comblat Ancienne (Puy 1)	64 606	70 703	9,4%	60
Total du volume produit (V1)	626 854	549 686	-12,3%	79,54



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	___%	100

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	315 897	276 225	-12,6%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
Total vendu aux abonnés (V7)	315 897	276 225	-12,6%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	___%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	73 250	73 250	0%
Volume de service (V9)	7 560	7 560	0%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	396 707	357 035	-10%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 270 kilomètres au 31/12/2023 (270 au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

2023
- Délibération du 01/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs eau assainissement

- Délibération du 23/11/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs eau assainissement 2023

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

TARIFS EAU

	Tarifs HT retenu/m3	Abonnement Retenu
Badailhac	1,25 €	74,80
Cros de Ronesque	1,26 €	73,80
Jou-sous-Monjou	1,27 €	72,20
Pailherols	1,24 €	75,20
Polminhac	1,33 €	80,00
Raulhac	1,39 €	73,40
St Jacques des Blats	1,38 €	74,20
St-Clément	1,24 €	75,90
St-Etienne de Carlat	1,25 €	73,90
Thiézac	1,27 €	71,60
Vic-sur-Cère	1,30 €	72,50

2.1. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

BADAILHAC		
Facture type basée sur 120 m ³ /an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	72.20	74.80
Part proportionnelle	141.60	150.00
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	213.80	224.80
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	16.56	11.16
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	14.85	15.16
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	71.01	65.92
Total	284.81	290.72
Prix TTC au m³	2.37	2.42

CROS DE RONESQUE		
Facture type basée sur 120 m ³ /an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	70.7	73.80
Part proportionnelle	142.800	151.20
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	213.50	225.00
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	11.52	11.16
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	14.55	15.17
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	65.67	65.93
Total	279.17	290.93
Prix TTC au m³	2.33	2.42

JOU SOUS MONJOU		
Facture type basée sur 120 m³/an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	68.30	72.20
Part proportionnelle	145.20	152.40
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	213.50	224.60
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9.36	11.16
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	14.44	15.14
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	63.40	65.90
Total	276.90	290.50
Prix TTC au m³	2.31	2.42

PAILHEROLS		
Facture type basée sur 120 m³/an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	72.80	75.20
Part proportionnelle	140.40	148.80
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	213.20	224.00
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7.08	11.16
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	14.29	15.11
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60.97	65.87
Total	274.17	289.87
Prix TTC au m³	2.28	2.42

POLMINHAC		
Facture type basée sur 120 m³/an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	80	80
Part proportionnelle	156	159.60
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	236	239.60
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10.68	11.16
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	15.75	15.97
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	66.03	66.73
Total	302.03	306.33
Prix TTC au m³	2.52	2.55

RAULHAC		
Facture type basée sur 120 m³/an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	70.10	73.40
Part proportionnelle	166.80	166.80
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	236.90	240.20
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8.28	11.16
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	15.66	16.00
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	63.54	66.76
Total	300.44	306.96
Prix TTC au m³	2.50	2.56

SAINT JACQUES DES BLATS		
Facture type basée sur 120 m³/an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	71.30	74.20
Part proportionnelle	165.60	165.60
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	236.90	239.80
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8.28	11.16
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	15.66	15.98
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	63.54	66.74
Total	300.44	306.54
Prix TTC au m³	2.50	2.55

SAINT CLEMENT		
Facture type basée sur 120 m³/an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	73.85	75.90
Part proportionnelle	140.40	148.80
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	214.25	224.70
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	2.88	11.16
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	14.12	15.15
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56.60	65.91
Total	270.85	290.61
Prix TTC au m³	2.26	2.42

SAINT ETIENNE DE CARLAT		
Facture type basée sur 120 m³/an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	70.85	73.90
Part proportionnelle	142.80	150.00
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	213.65	223.90
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8.04	11.16
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	14.37	15.11
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62.01	65.87
Total	275.66	289.77
Prix TTC au m³	2.30	2.41

THIEZAC		
Facture type basée sur 120 m³/an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	67.40	71.60
Part proportionnelle	146.40	152.40
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	213.80	224.00
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	13.92	11.16
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	14.70	15.11
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	68.22	65.87
Total	282.02	289.87
Prix TTC au m³	2.35	2.42

VIC-SUR-CERE		
Facture type basée sur 120 m³/an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	68.75	72.50
Part proportionnelle	150	156
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	218.75	228.50
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10.80	11.16
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	14.80	15.36
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	65.20	66.12
Total	283.95	294.62
Prix TTC au m³	2.37	2.46

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m³	Prix au 01/01/2024 en €/m³
Badailhac	2.37	2.42
Cros-de-Ronesque	2.33	2.42
Jou-sous-Monjou	2.31	2.42
Pailherols	2.28	2.42
Polminhac	2.52	2.55
Raulhac	2.50	2.56
Saint-Clément	2.26	2.42
Saint-Jacques-des-Blats	2.50	2.55
Saint-Étienne-de-Carlat	2.30	2.41
Thiézac	2.35	2.42
Vic-sur-Cère	2.37	2.46

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	_____	_____	108	3
Paramètres physico-chimiques	_____	_____	108	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	_____ %	97,2%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	_____ %	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	97

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	63,3 %	65 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,03	3,62
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	50,4 %	50,3 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,8 m³/j/km (3,2 en 2022).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 2 m³/j/km (2,3 en 2022).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%	0,05%	0,05%	0,1%

Au cours des 5 dernières années, 1,41 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,1% (0,05 en 2022).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 79,5% (74,8% en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	332 513.88	212 785.62
Montants des subventions en €	242 266.77	155 467.50
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	262 013.53	223 115.85
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	38 428.37
	en intérêts	4 509.06

4.4. Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 139 633.00 € (116 062.32 € en 2022).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Interconnexion AEP Saint Etienne de Carlat	275 000	275 000
Interconnexion AEP Saint Jacques des Blats	702 000	692 000
Reprise du réseau AEP Lotissement Ponty /19 mars à Thiézac	192 382.25	187 000
Campagne de réparations de fuites	80 000	80 000
AEP Promenade Vic sur Cère	98 290	
Réhabilitation des réservoirs	242 000	
Centre historique Vic sur Cère	271 000	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Schéma directeur intercommunal de l'eau potable	2021-2032	6 545 908€

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2023 (0 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 400	5 400
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,37	2,46
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	___%	___%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	___%	___%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	97	97
P104.3	Rendement du réseau de distribution	63,3%	65%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,2	2,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,3	2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,05%	0,1%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	74,8%	79,5%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0